



Fiche de renseignements 2024—2025

Nombre d'enfants au foyer :	
-----------------------------	--

Situation familiale :	
-----------------------	--

Adresse mail :	
----------------	--

Tarif :

Je m'engage à transmettre mes ressources
Signature

Nombre d'enfants au Multiaccueil de Courrières (crèche)
--

PERSONNES A CONTACTER ou AUTORISEES A PRENDRE L'ENFANT (autres que les parents)
--

1) NOM : _____
ADRESSE : _____

TELEPHONE : _____
Lien avec l'enfant : _____

2) NOM : _____
ADRESSE : _____

TELEPHONE : _____
Lien avec l'enfant : _____

Nom de l'enfant :			
-------------------	--	--	--

Prénom de l'enfant :		Date de naissance :	
----------------------	--	---------------------	--

Classe , école et ville :			
------------------------------	--	--	--

Adresse de l'enfant :			
-----------------------	--	--	--

Code postal :		Ville :	
---------------	--	---------	--

Téléphone fixe :	Téléphone portable du père :	Téléphone portable de la mère :
------------------	------------------------------	---------------------------------

N° Allocataire CAF :		Téléphone professionnel du père :
----------------------	--	-----------------------------------

Garde de l'enfant accordée à :		Téléphone professionnel de la mère :
-----------------------------------	--	--------------------------------------

Nom Prénom du père (ou concubin ou beau-père)	Nom de jeune fille, Prénom de la mère (ou concubine ou belle-mère)
--	---

--	--

Profession du père	Profession de la mère
--------------------	-----------------------

--	--

Employeur du père Nom de la société - adresse -Téléphone	Employeur de la mère Nom de la société - adresse -Téléphone
---	--

--	--

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Service Sports et Jeunesse pour assurer la bonne gestion du service public proposé. Afin de répondre à la base légale « Mission d'intérêt public », elles seront conservées pendant 12 mois physiquement et virtuellement. Les données collectées seront communiquées aux seules destinataires suivant : agents du service jeunesse.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, vous opposer au traitement de vos données, exercer votre droit à la portabilité de vos données, consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez nous contacter à l'adresse helpdesk@courrieres.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

AUTORISATION PARENTALE

Mesures d'urgence

En cas de maladie, d'accident ou d'intervention urgente, les parents autorisent le directeur ou la directrice des centres éducatifs à faire hospitaliser leur enfant.

Recommandations particulières :
(problème de santé, allergie,...)

Particularité alimentaire :

Date et Signature

Autorisations diverses

autorisation à la pratique de la baignade
(soit au cours de sorties éventuelles, soit au centre aquatique de Courrières)

OUI - NON (1)

autorisation à pratiquer les diverses activités extérieures,
promenades ou sorties nécessitant un transport

OUI - NON (1)

autorisation à quitter seul le centre éducatif pour rentrer chez lui

OUI - NON (1)

autorisation à photographier

OUI - NON (1)

Date et Signature

CERTIFICAT MEDICAL PRECISANT QUE

les vaccins sont à jour

l'enfant est apte à pratiquer une activité sportive

Liste des pièces nécessaires :

- * certificat médical
- * attestation de quotient familial à télécharger sur le site de la CAF
- * avis d'imposition de Monsieur et Madame

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Réservations

Elles sont obligatoires pour les mercredis et les petites vacances sur le portail famille :

- Jusqu'au mardi 17h30 pour les mercredis

- **1 semaine avant le début des vacances dans la limite des places disponibles**
(ouverture des inscriptions sur le portail 3 semaines avant le démarrage)

Annulations des accueils de loisirs

Elles se feront, **par mail**, au plus tard la veille avant 16h.

Un remboursement ne sera possible que sur présentation d'un certificat médical justifiant d'une absence de 3 jours minimum

Date et signature